



Modalités pour accueillir une formation ABCdaire intraprofessionnelle dans son établissement

Les participant(e)s doivent au préalable avoir suivi la **formation de base** de l'ABCdaire.

- Soumettre 3 possibilités de date pour offrir la formation à son personnel;
- La salle où se tiendra la formation devra être équipée d'un ordinateur et projecteur. Le formateur/la formatrice arrivera avec sa présentation en format Powerpoint sur clé USB;
- Fournir les adresses courriel de chacun(e) des participant(e)s 10 jours avant la date de la formation (les inscriptions seront sous la responsabilité de l'établissement hôte);
- Un maximum de 22 participant(e)s est permis pour la formation;
- Les coûts indiqués ci-dessous sont pour chaque formation, pour **14 participant(e)s et moins**. Des frais par participant(e) additionnel(le) s'ajoutent, jusqu'à un maximum de 22 participant(e)s.

Formation intraprofessionnelle Durée de la formation : 6h	3 250 \$ 175 \$/participant(e) - à partir du/de la 15 ^e participant(e) Incluant matériel (Toise, ruban à périmètre crânien, otoscope, ophtalmoscope, ainsi que des poupées de taille réaliste pour la pratique des gestes cliniques)
--	---

- L'établissement hôte s'engage également à rembourser les frais de déplacement et d'envoi du matériel, selon les modalités suivantes :
 - Remboursement des billets d'autobus, de train ou d'avion (au besoin).
 - Remboursement de 0,60 \$ / km si le formateur/la formatrice utilise sa voiture.
 - Remboursement des frais de repas (au besoin).
 - Remboursement des frais d'hébergement (au besoin).
 - Remboursement des frais d'envoi du matériel (au besoin – si le formateur/la formatrice ne peut transporter le matériel le jour de la formation).

Une entente avec l'établissement hôte et le CHU Sainte-Justine doit être signée lorsque la date de la formation est déterminée.